

Editorial :

Le gouvernement de SARKOZY s'attaque au statut de la fonction publique

Le 29 décembre dernier, monsieur Georges TRON, ministre de la fonction publique, déclarait, dans le journal *les Echos* : « Nous allons faciliter l'accès à la titularisation des agents contractuels ». Le 30, les organisations syndicales, dont, Solidaires Fonction Publique auquel participe SUD Collectivités territoriales (SUD-ct) recevaient les propositions gouvernementales.

Qu'en est il ?

Libéralisation des contrats à durée déterminée de 3 ans, y compris pour les catégories C qui rappelons le, peuvent entrer dans la Fonction publique Territoriale (FPT) sans concours au titre de la loi Hoeffel, et être titulaires.

Au terme de ce contrat après un premier renouvellement l'agent pourra accéder au CDI.

Création d'un contrat de projet à terme incertain, c'est-à-dire que les nouveaux précaires de la FPT seront licenciés au bon vouloir de leurs employeurs.

Politisation des cadres supérieurs de la FPT, autre souhait du ministre permettre l'embauche au tour extérieur des A+ à l'identique de ce qui se pratique pour les administrateurs civils, c'est-à-dire recrutement comme cadre supérieur des « copains » des employeurs.



Allongement des CDD c o n t r a t s saisonniers de 3 à 12 mois.

Modification des concours, diminution du nombre et de leurs fréquences, professionnalisation des jurys, c'est un risque de confiscation de ceux-ci par la hiérarchie, c'est autant d'incitation aux recrutements des précaires en lieu et place des fonctionnaires.

C'est de fait la création d'une sous-fonction publique, sans droit, et moins bien rémunérée (réévaluation des traitements tous les 3 ans en fonction de la « performance »).

C'est la casse de notre statut, les employeurs peu scrupuleux, et vous en connaissez, ne déclareront pas les postes, embaucheront des non titulaires, ce qui limitera les ouvertures de postes au concours, diminuera d'autant les promotions internes.

Refusons cette parodie et tous ensemble, le 20 janvier, en intersyndicale pour réussir, mobilisons nous !

SUD-CT sera présent avec Solidaires FP à cette négociation et avec les personnels titulaires et non titulaires, exigera une loi de titularisation, la fermeture du recrutement des non titulaires, et le recrutement de titulaires pour un service public de qualité !

Fabien LEPETIT

Dans ce numéro :

- | | |
|--|----|
| Édito. | p1 |
| - réponse du directeur général des services à la lettre ouverte de SUD concernant la construction des collèges en Partenariat Public Privé (PPP) | P2 |
| - journées de grève, pas de retrait de salaires ! | p3 |
| - service social en danger: GREVE le 27 janvier 2011 ! | |
| - violences, laïcité, xénophobie. | p4 |
| - DBL, la débâcle. | |

Syndicat SUD des personnels du Département de Seine Saint-Denis

Le directeur général des services répond à votre syndicat SUD-ct,

après la lettre ouverte de SUD-ct au Président Bartolone concernant le Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) et la construction des collèges en Partenariat-Public-Privé. (voir notre journal n°6)

Voici les commentaires, que nous portons à votre connaissance.

Secrétaire Général
Syndicat SUD des Personnels
du Département de la Seine-Saint-Denis
Immeuble Gagarine
Bureau 827
93006 BOBIGNY Cedex

Bobigny, le 15 DEC. 2010

Le DGS du Département tente de travestir nos propos, dans notre lettre ouverte et le n° 6 de votre journal, nous mettons en doute la réalité du financement du groupe de collèges assuré en maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée (9 collèges à ce jour), en effet dans sa déclaration, le Président Bartolone chiffre lui-même ce montant à 380 millions d'€, chiffre qui serait alimenté par une maîtrise des dépenses, c'est-à-dire en rognant sur les moyens donnés aux autres services publics.

Oui, aujourd'hui, les entreprises privées assurent l'entretien des bâtiments, (chauffage, grosses réparations électriques, ect) sous maîtrise publique et notamment sous le contrôle attentif des techniciens de la DE qui veille à la bonne utilisation des deniers publics. Qu'en sera-t-il demain ? Il est de notoriété que les PPP reviennent entre 20 à 25% plus chers qu'une opération classique de construction. De plus le coût est constitué d'1/3 de la construction, 1/3 des frais de services , et d'1/3 de frais financiers dont les marges du titulaire du contrat !

Dont acte, concernant les personnels de cuisine, l'entretien et l'accueil, les personnels et leur syndicat SUD CT CG 93 seront particulièrement attentifs à faire respecter cet engagement, ce d'autant plus qu'aujourd'hui quelques collèges ont confiés leurs restauration à des entreprises privées. Concernant la saisine du CTP, le DGS se conforme au texte (art 33 de la loi du 26 janvier 1984) l'organisation des services étant changé notamment du fait que des missions ne seront dorénavant plus assurées par la collectivité et notamment ses personnels comme par exemple les techniciens de la DE qui assurent le suivi et le contrôle des travaux.

Le service de la maîtrise d'ouvrage serait renforcé par l'arrivée d'un 6^{ème} chargé d'opération, si on ne peut que s'en féliciter, on est loin du compte. En effet au regard de la charge de travail, mais aussi pour assurer la maîtrise de l'opération PEI. Enfin Mr Yvin ignore notre revendication d'assurer les 9 collèges hors PPP en maîtrise d'ouvrage directe à l'image de ce qui est fait pour les opérations *Daurat*, *Prévert* et *Lurçat*. Faut il rappeler qu'une opération Séquano coûte au CG entre 300 et 400 000€ et que chaque opération en maîtrise d'ouvrage directe est assuré par un seul chargé d'opération dont le salaire annuel est bien inférieur à 50 000€, si on sait que la durée d'une opération est en moyenne 19 mois, la bonne gestion des deniers publics impose de préférer l'emploi public à la privatisation du service à la Séquano.

Pour notre part nous tenons à lui assurer, ainsi qu'au Pdt Bartolone que nous porterons publiquement cette exigence qui ne semble pas trouver un début de négociation!

Monsieur le secrétaire général,

Dans votre lettre ouverte du 8 décembre dernier, vous évoquez différents points relatifs aux modes opératoires choisis pour la réalisation des 21 opérations inscrites au Plan exceptionnel d'investissement (PEI) pour les collèges adopté par l'assemblée départementale le 17 octobre 2010. Vous soulevez également la question du financement de ce plan.

Sur le premier point, le coût des 21 opérations de construction, reconstruction ou réhabilitation lourde est estimé à 529 millions d'euros.

Ainsi que je l'ai rappelé à de nombreuses reprises, ce plan existe parce que son financement a été assuré préalablement à son adoption : une convention a été signée avec la Caisse des dépôts et consignation qui est prête à nous accorder des prêts pour un montant légèrement supérieur à 150 millions d'euros ; un accord avec un pool bancaire a été conclu à hauteur de 250 millions d'euros. Ces emprunts seront complétés par l'autofinancement et par le recours aux contrats de partenariat qui permettra de mieux échelonner les dépenses dans le temps. Je ne peux donc vous laisser affirmer que le financement de ces opérations, et notamment de celles qui seront réalisées en maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée, est à ce jour hypothétique.

En ce qui concerne la réalisation des opérations, 12 collèges seront construits ou reconstruits dans le cadre de contrats de partenariat public-privé si le Conseil général réuni en assemblée le 10 février prochain adopte les rapports d'évaluation préalable qui lui seront soumis. Les 9 autres se feront soit en maîtrise d'ouvrage directe (collèges Lurçat à Saint-Denis, Daurat au Bourget et Prévert à Noisy-le-Sec), soit en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Je sais que le recours aux contrats de partenariat suscite des interrogations parmi les personnels qui s'inquiètent parfois d'un éventuel transfert de la gestion quotidienne des collèges vers des entreprises privées. En fait, un contrat de partenariat est un contrat global qui confie à des entreprises, choisies au terme d'une procédure de mise en concurrence, le financement, la conception, la réalisation et la maintenance de bâtiments publics, toutes opérations qui sont actuellement déjà largement assurées actuellement par des entreprises privées à travers notamment les programmes de travaux de modernisation et de grosses réparations (TMGR) chaque année. Les entreprises bénéficiaires du contrat recevront en contrepartie un loyer pendant 20 à 25 ans.

Le contrat de partenariat peut être étendu à l'entretien et à l'exploitation des bâtiments. C'est une option que le Conseil général ne souhaite pas mettre en œuvre : toutes les cuisines des collèges de la Seine-Saint-Denis continueront à être gérées directement par le Département et ses agents ; il en sera de même pour l'accueil et l'entretien des collèges. L'ensemble du dispositif sera d'ailleurs présenté aux représentants du personnel lors d'un comité technique paritaire à la fin du mois de janvier prochain.

Pour conclure, je tiens à préciser que les services de la Direction de l'Éducation qui assurent la réalisation du PEI vont être renforcés dans les prochains mois par l'arrivée d'un directeur de projet et d'un 6^{ème} chargé d'opération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes salutations distinguées.



Journées de grève, pas de retrait de salaire !

les syndicats ont été invités à une réunion sur le non prélèvement des journées de grève sur nos payes. Voici donc le résultat de cette réunion avec le DG:

L'orientation donnée par le Président du CG, c'est que l'impact financier soit le plus faible possible pour chaque agent, tout en restant dans la légalité.

le DG expose sa solution:

- 1°/ un étalement ...pas avant avril 2011,
- 2°/ sur la paye d'un mois considéré, il y aura au maximum 1 seul jour de retrait (ça durera le temps qu'il faudra..)

- 3°/ considérer que sur des périodes de grève reconductible il y a une imprécision qui permettrait de ne pas retirer les jours de grève; donc par période il n'y aurait qu'un seul jour qui serait prélevé.

Ainsi sur la période qui va de septembre à novembre, selon les données relevées par la DP, l'agent qui a le plus de jours de grève déclarés ne se verrait retenir "que" 5 jours.

les syndicats présents: FO, CGT, UNSA, CFDT, SUD (FSU excusé) (donc CFTC absent comme bien souvent...) ont tous exprimé la demande de **paiement exhaustif des jours de grève**.

SUD a confirmé que notre seule demande est le non retrait pour grève à 100%, dans un second temps voyant que notre revendication n'est pas entendue SUD propose en seconde solution que l'employeur doit, au moins, accepter que des jours déclarés "en grève" puissent être transformés en jours de congés, RTT ... (SUD a été clair nous n'appelons pas lors

d'une grève à déposer au préalable un jour de congé: on se déclare gréviste, mais après la grève et ça doit se faire dans le cadre de négociation. On est tous d'accord pour que l'on puisse limiter l'impact financier - évidemment il ne s'agit pas non plus d'être "opposé" à ce que individuellement quelqu'un décide pour aller en manif de prendre un jour de congé, c'est son choix personnel...)

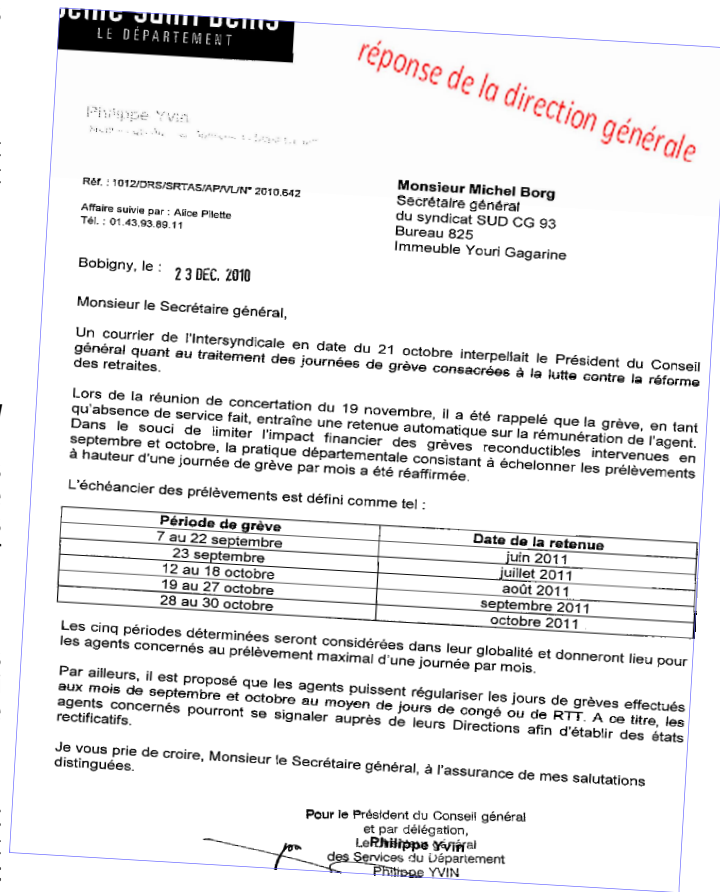
La CGT s'est opposée à cette proposition de SUD, mais le DG l'a acceptée en indiquant que ça allait dans le sens des orientations que lui a données le Président du CG.

Sud a également proposé de tenir compte de la situation particulière des collègues qui travaillent à l'entretien dans les collèges, les ATTEE, ils disposent de moins de congés (3 jours) donc si le nombre de jours de grève dépasse 3 jours, la proposition est de permettre le report des 3 jours de l'année scolaire précédente car cette disposition n'a pas été appliquée et ces 3 jours de 2009 ont été perdus.

Le DG a semblé accepter cette solution.

De plus il faut obtenir « une fiche (confidentielle) » par agent qui indique à l'agent concerné depuis le début de l'année 2010 quels jours sont comptabilisés « en grève » et quels sont ceux qui lui seraient retirés, afin qu'il puisse s'il le souhaite, en demander le changement de traitement.

Michel BORG



Pourquoi un préavis de grève

Les assistants sociaux vous invitent à leur rassemblement le : 27 janvier 2011 à 14h sur le parvis de la Préfecture de Bobigny

LE SERVICE SOCIAL EST EN DANGER

Les moyens mis à la disposition des habitants de la Seine Saint-Denis ne cessent de diminuer et le pire est à venir avec les dernières décisions budgétaires qui engendrent l'asphyxie des services publics et des administrations.

APPEL AUX USAGERS:

Comment cela se traduit pour vous au quotidien ?

Vous attendez longtemps pour un rendez-vous,

Les assistants sociaux ne sont pas assez nombreux pour vous accueillir dans de bonnes conditions,

Les assistants sociaux n'ont plus de moyens (les fonds destinés à vous aider se vident et ne sont pas à la hauteur des besoins)

Il n'y a pas assez de logements sociaux,

La loi de réquisition des logements vacants n'est pas appliquée par le Préfet,

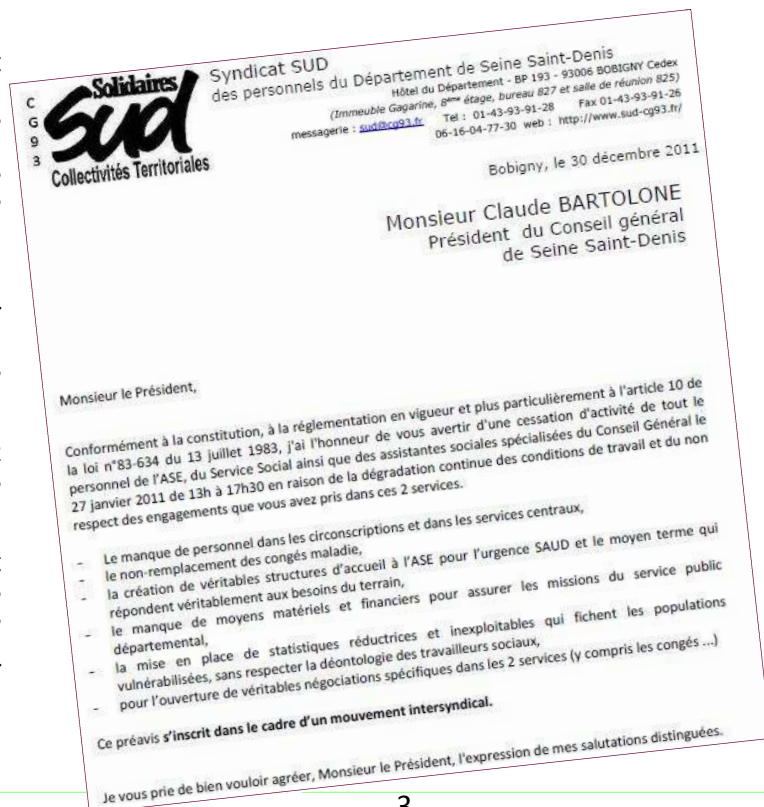
La CAF, la CPAM...vous accueillent de moins en moins, Nous participons à la maltraitance en vous baladant d'un hébergement à l'autre et parce que le 115 ne répond pas, L'accueil des étrangers à la Préfecture est humiliant, Etc

Pour être entendus de M. BARTOLONE, Président du Conseil général et de M. LAMBERT, Préfet de Seine Saint-Denis.

Venez nombreux avec de quoi faire du bruit !!!

27 janvier 2011 à 14h sur le parvis de la Préfecture de Bobigny

Initiative intersyndicale SUD avec la FSU



Violences, laïcité, xénophobie:

L'année 2010 a été marquée par la violence: l'armée israélienne attaque sauvagement « la flottille de la liberté pour Gaza » plus de 19 militants tués, des dizaines de blessés.

Cette année 2010 se termine par la douleur des familles, l'inquiétude de populations après le drame d'Alexandrie: 21 morts, le vendredi 31 décembre, un attentat qui touche la communauté copte en Egypte.

D'autres violences à travers le monde nous font horreur, ces deux situations doivent conduire à la condamnation des actes de barbarie et ne pas être à l'origine des analyses simplistes et populistes qui veulent stigmatiser des hommes et des femmes au travers de leur religion.

Les dérives de droite et d'extrême droite qui se complaisent avec la loi sur le voile, ou , le front national qui se voudrait le seul défenseur de la laïcité, sont autant d'attaques xénophobes qui n'invitent pas au dialogue mais à la discrimination et au racisme.

Michel BORG

Le syndicat SUD CG 93, fidèle aux valeurs des droits de l'homme s'attache à dénoncer, et dénoncera les injustices partout où elles se trouvent. En cela il est conforme aux valeurs de Solidaires auquel il appartient et à la charte d'Amiens qui fonde le syndicalisme français n'en déplaise à certains .

POINT DE VUE



Eric Fefelberg/AFP

« Un discours xénophobe a encouragé les dérives »

MICHEL TUBIANA,
PRÉSIDENT D'HONNEUR (*)
DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME.
« Les discours faits par Marine Le Pen ont sans cesse été renforcés par une

libération de la parole publique qui est totalement désolante. À la loi sur le voile à l'école sous Jacques Chirac, puis la loi sur la burqa, il faut ajouter les propos du président de la République, tenus par écrit dans le journal *le Monde* (édition du 9 décembre 2009 - NDLR), dans lequel il parle d'accueillir les musulmans en France alors que 4 ou 5 millions de nos concitoyens sont musulmans... Le ministère de l'Identité nationale a peut-être été supprimé récemment, mais le secrétaire général de l'UMP, Jean-François Copé, a déclaré récemment qu'il voulait relancer le débat sur ce thème. Si l'on ajoute la stigmatisation systématique des étrangers de manière générale, la politique d'immigration, l'agitation autour de la polygamie, tout cela encourage ce type de peur et ses dérives. Aujourd'hui, on voit, à l'intérieur d'une partie non négligeable de l'UMP, se développer un discours antimusulmans primaire. Malheureusement, cela ne se passe pas uniquement à l'UMP, on en perçoit aussi des prémices à gauche. Un certain nombre de discours tenus sur la laïcité ne déparent pas du discours de Riposte laïque (site Internet d'extrême droite développant une rhétorique antimusulmans - NDLR). Il s'agit d'un détournement majeur de la laïcité, qui n'a jamais été un facteur antireligieux, et encore moins un facteur de xénophobie et de racisme. Elle est plutôt l'inverse, c'est-à-dire un processus d'inclusion dans un espace commun dans lequel nous partageons des valeurs. Il y a quelque chose de surréaliste à voir Marine Le Pen parler de laïcité. Elle en parle mais ne sait pas ce que c'est. »

PROPOS RECUEILLIS PAR PIERRE DUQUESNE

l'Humanité mercredi 29 décembre 2010

(*) également l'ami, et l'avocat de notre syndicat en janvier 2008- NDLR

DBL - la DÉBâCLE

Les deux directions DBD et DLM ont été fusionnées en 2010. la direction générale nous expliquait qu'il y avait de nombreux dysfonctionnements - sans être capable de les exprimer - avec le syndicat SUD de nombreux collègues ont dénoncé cette manœuvre mais nous n'avons pas été entendu !

Plus ou moins il nous été expliqué qu'il y avait un manque de coordination

Aujourd'hui que constate-t-on ?

Ce qui devait être amélioré empire ! la direction s'enferme dans des procédures, des usines à gaz, beaucoup de notes de service, beaucoup de pression, des Email à toutes les heures du jour et de la nuit, du mépris pour les collègues, une agressivité répétée tant à l'égard des agents que des cadres intermédiaires

Ainsi, à l'atelier du bureau de la reprographie et des imprimés, ou l'impression des cartes Imagin'R a été transférée, le matériel de cette production est dangereux, ce travail se fait avec le même nombre d'agents, sans aucun moyen supplémentaire, un courrier a été envoyé à l'exécutif fin novembre, il reste à ce jour sans réponse (les personnels s'apprêtent à aller chercher eux-même la réponse) .

Alors qu'il avait été acquis en CTP que les personnels qui changeraient d'affectation conserveraient à titre individuel leurs primes, cette promesse est remise en cause par le DGA en charge du PPRS, là aussi un courrier est toujours sans réponse, voilà du dialogue social !

Il apparaît clairement que la fusion n'avait qu'un seul objectif: déplacer deux trois personnes, les placarder et attendre leur départ en retraite, les remplacer pour dérouler le tapis rouge et rose de carrières soit disant bien méritées (prime de direction, promotion administrateur ...)

Les errements du passé n'ont pas disparus, mais au moins « on casse les pieds » au personnel, jusque dans les hiérarchies, pour la direction tout va bien !

En conclusion: appréciation de fin d'année sur la fusion: à revoir, mais difficile de dire « peut mieux faire » tellement la direction s'est discréditée.

Taufik NASRI

VALLS: DÉVERROUILLER LES 35 H

LE "TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS" SERAIT DONC UNE IDÉE DE GAUCHE ?



H. Combe